



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 10 mai 2023
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Monique Ouellet, greffière

1. Ouverture de la réunion

Le maire Zanth ouvre la réunion à 18h45.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2023-42

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

6. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2023-43

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la Loi sur les municipalités 2001, tel que modifiée :

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 12 avril 2023

6.2 Demande de partage de service pour le département des incendies - mise à jour

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h47 et retournent dans la salle du conseil à 18h57.

Pause entre 18h57 et 19h15.

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2023-44

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales (aucune)

À ce point-ci, la réunion régulière est ajournée pour aller en comité plénier.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Présentation de Michel Gratton et Joseph Gonsalves concernant la fourniture d'eau aux rues Labelle et Schnupp

Joseph Gonsalves explique qu'il a déposé une pétition l'an passé pour la fourniture d'eau, car le réseau se trouve à 0.6 km de son secteur. Il ajoute que les analyses de la qualité de l'eau de sa propriété sont mauvaises et qu'il a même été référé au ministère de l'Environnement pour un suivi. Joseph Gonsalves explique que sa demande est faite au nom des résidents du secteur.

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique qu'une rencontre a eu lieu avec Joseph Gonsalves et Michel Gratton relativement à cette demande. Il explique que le réseau est conçu de façon à éviter les culs-de-sac et la connexion au secteur demandé pourrait en engendrer un. Il ajoute qu'une connexion de réseau telle que demandée requiert un investissement substantiel de la part des résidents, car le paiement n'est pas fait par tous les contribuables, mais uniquement par les utilisateurs.

Le maire Zanth explique qu'il va communiquer avec les représentants locaux de la province pour voir quelles sont les options pour permettre l'approvisionnement en eau de ces endroits.

b. Présentation par Jean-Marc Lalonde pour l'installation d'un monument en l'honneur de Guy Lafleur au 2169 rue Laurier

Jean-Marc Lalonde présente son projet. Il explique qu'il serait important de trouver un endroit permettant aux gens d'arrêter pour prendre des photos et propose l'emplacement du 2169 rue Laurier. Il suggère de faire l'inauguration de ce projet le 1er octobre, près de la date d'anniversaire de Guy Lafleur.

Suite aux questions, Jean-Luc Jubinville explique que l'espace proposé n'est pas très grand et qu'il n'est pas recommandé de faire l'installation d'un monument dans l'emprise de chemin.

La directive suivante est approuvée :

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Que le comité plénier mandate l'administration d'effectuer les recherches quant au projet d'installation d'un monument dédié à Guy Lafleur, soumis par Jean-Marc Lalonde, lesquelles recherches incluent de communiquer avec les CUPR sur l'emplacement et d'envisager toutes autres options possibles.

ADOPTÉE

c. Présentation de Stéphanie Chénard du conseil des parents de l'école élémentaire publique Carrefour-Jeunesse pour la construction d'une école secondaire à Rockland

Stéphanie Chénard présente la demande. Elle demande une lettre d'appui du conseil.

La directive suivante est approuvée :

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QUE l'administration soit mandatée de préparer une résolution d'appui au projet de construction d'une école secondaire à Rockland.

ADOPTÉE

d. Présentation par Chantal Lalonde du défi Coureurs des bois demandant un appui financier

Chantal Lalonde, Josée Corbeil et Jean-François Bélisle présentent la demande. Ils demandent un appui financier de 10 000\$ afin de permettre que les coûts de participation soient accessibles à tous et pour renouveler certains obstacles.

Suite aux questions, Frédéric Desnoyers explique que des contributions ont été faites dans les années précédentes et qu'elles sont variables selon les années.

Suite aux questions, Chantal Labelle explique que le don demandé est une contribution annuelle récurrente.

Le maire Zanth explique qu'il offrira une contribution de 5 000\$ de son budget aux CUPR et suggère que les membres du conseil offrent le reste de leur budget discrétionnaire.

10.2 Pétitions et correspondance

a. Lettre datée du 28 mars 2023 de Serge Payer de Unlimited Sports Management

Suite aux discussions, la lettre est reçue et déposée en filière.

Le maire Zanth cède son siège au conseiller Trevor Stewart en raison de la présentation de son avis de motion.

10.3 Avis de motion

a. Avis de motion présenté par le maire Mario Zanth et appuyé par la conseillère Diane Choinière concernant le projet de loi 5 - visant à mettre fin au harcèlement et aux abus commis par les dirigeants locaux

L'avis de motion est présenté.

Le maire Zanth retourne à son siège.

10.4 Rapports des comités/services

a. Projets Pilotes - programmes de poids gratuit au site d'enfouissement et nettoyage d'automne

La directive suivante est approuvée :

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 19 avril 2021 l'implantation de projets pilotes pour le programme de poids gratuit au site d'enfouissement et le programme de nettoyage d'automne modifié; et

ATTENDU QUE ces deux projets pilotes se terminent le 1er juillet 2023; et

ATTENDU QUE le personnel a besoin de temps afin de compiler et analyser correctement les résultats et statistiques de ce programme avant de recommander au conseil d'implémenter de façon permanente ou d'apporter des modifications au programme; et

QUE le comité plénier recommande que le conseil approuve la prolongation des deux projets pilotes jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

b. Fin de l'entente d'entretien du stationnement de la Paroisse Très-Sainte-Trinité

La directive suivante est approuvée :

Proposée par Diane Choinière
Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QU'une entente a été signée entre la Paroisse de la Très-Sainte-Trinité et la Cité de Clarence-Rockland en août 2015 sous l'autorité du règlement No. 2015-107; et

ATTENDU QUE le service de CR-Transpo n'est plus offert par la municipalité; et

ATTENDU QUE le plan de transport de la municipalité n'identifie aucun besoin pour un stationnement public dans le village de Rockland; et

ATTENDU QUE la municipalité n'utilise plus le stationnement de la paroisse Très-Sainte-Trinité;

QUE le comité plénier recommande que la Cité de Clarence-Rockland avise la Paroisse de la Très-Sainte-Trinité que l'entente adoptée le 28e jour d'août 2015 prendra fin le 1er septembre 2023, tel que recommandé.

ADOPTÉE

c. Vision de la rive

Julian Lenhart présente le rapport.

La directive suivante est approuvée :

Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE le développement du secteur riverain est une priorité clé pour la Ville et ses résidents depuis de nombreuses années, et également identifiée dans le plan stratégique actuel de la Ville ainsi que dans le plan directeur des loisirs et des parcs et la stratégie de développement économique;

QUE le comité plénier recommande que le conseil accepte les principes directeurs de la vision Propulser la transformation du secteur riverain de Clarence-Rockland tels que décrits dans le rapport COMDEV2023-03.

ADOPTÉE

À ce stade, le comité plénier est ajourné et le conseil reprend la réunion régulière.

11. Rapport du comité plénier

Le maire Zanth explique que deux résolutions doivent être considérées.

RÉSOLUTION 2023-45

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la résolution présentée par le maire Mario Zanth et appuyée par la conseillère Diane Choinière concernant le projet de loi 5, Loi visant à mettre fin au harcèlement et aux abus des dirigeants locaux, soit considérée immédiatement.

ADOPTÉE

Le maire Zanth cède son siège au conseiller Trevor Stewart en raison de la considération de sa résolution de membre.

RÉSOLUTION 2023-46

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE les dirigeants élus au niveau municipal ne disposent pas d'une structure de responsabilité appropriée lorsqu'il s'agit de perpétrer des actes de violence et de harcèlement sur le lieu de travail ; et

ATTENDU QU'un principe fondamental et sous-jacent de l'élargissement de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en politique repose sur l'hypothèse que le lieu de travail est sûr ; et

ATTENDU QUE le projet de loi 5, la Loi visant à mettre fin au harcèlement et aux abus commis par les dirigeants locaux, exigerait que les conseillers se conforment aux politiques de la municipalité qu'ils représentent en matière de violence et de harcèlement au travail, permettrait aux municipalités d'ordonner au commissaire à l'intégrité de demander au tribunal de libérer le siège d'un membre qui n'a pas respecté les politiques de la municipalité en matière de violence et de harcèlement au travail, et empêcherait les fonctionnaires dont le siège a été libéré de se présenter à une réélection immédiate ; et

ATTENDU QUE plus de 40 municipalités ont officiellement appuyé le projet de loi 5 et communiqué leur soutien public à cet égard ; et

ATTENDU QUE le projet de loi 5 obligerait tous les fonctionnaires municipaux à rendre des comptes et les protégerait ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil de la Cité de Clarence-Rockland exprime son appui au projet de loi 5, Loi visant à mettre fin au harcèlement et aux abus des dirigeants locaux ; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution soit envoyée à l'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario, au ministre des Affaires municipales et du Logement, à l'Association des municipalités de l'Ontario et au député provincial pour Glengarry-Prescott-Russell, Stéphane Sarrazin.

ADOPTÉE

Le maire Zanth retourne à son siège.

12. Items des membres du Conseil

12.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Trevor Stewart et appuyée par la conseillère Diane Choinière concernant le pont du chemin Drouin

RÉSOLUTION 2023-47

Proposée par Trevor Stewart

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le trottoir piétonnier sur le pont du chemin Drouin a été fermé depuis son ouverture en 2014; et

ATTENDU QUE les piétons sont obligés de marcher sur la route et dans le flux de la circulation pour traverser le pont; et

ATTENDU QUE le pont est situé juste avant une colline, ce qui fait qu'il est difficile pour les voitures de réagir aux piétons sur la route, augmentant ainsi le risque d'accident; et

ATTENDU QUE des trottoirs ouverts et accessibles rendraient la route plus sécuritaire pour les piétons et les automobilistes;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate l'administration pour rédiger un rapport sur le coût total de l'ajout de trottoirs sur le pont Drouin et que ce coût soit considéré préalablement au budget 2024.

ADOPTÉE, telle que modifiée

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2023-48

Proposée par Carl Grimard
Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 mai 2023, soient adoptés :

- 13.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Réunion régulière du 12 avril 2023
- 13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:
 - a. Conseil d'administration de la bibliothèque publique du 6 décembre 2022
- 13.3 Résolution pour adopter les salaires payés du 19 mars au 15 avril 2023
- 13.4 Résolution pour adopter les comptes payés du 3 au 30 avril 2023

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2023-48 :

- 13.3** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 19 mars au 15 avril 2023, au montant brut de 1 022 728,72 \$, et montant net de 695 372,50 \$, soient adoptés tel que recommandé.*
- 13.4** *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 3 avril au 30 avril 2023, au montant de 700 331,85 \$ soient adoptés tel que recommandé.*

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Présentation des États financiers 2022 par Annick Blanchard de BDO

Annick Blanchard présente les états financiers 2022.

RÉSOLUTION 2023-49

Proposée par Samuel Cardarelli
Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte les états financiers de la Cité de Clarence-Rockland, tels que préparés par la firme BDO Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, tel que recommandé.

ADOPTÉE

14.2 Rapport de fin d'année 2022

RÉSOLUTION 2023-50

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE la Cité a eu un surplus général de 300 656 \$ en 2022;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'allocation du surplus tel que présenté dans le rapport FIN2023-09.

ADOPTÉE

14.3 Rapport annuel 2022 du système d'aqueduc

RÉSOLUTION 2023-51

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE la Cité, tel qu'exigé, doit compléter et soumettre au ministère de l'Environnement, un rapport annuel détaillant les opérations associés au système d'opération d'eau;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accuse réception du rapport annuel de l'année 2022 intitulé « Rockland Water Annual Report 2022 », tel qu'annexé au rapport no. WW2023-002.

ADOPTÉE

14.4 Rapport annuel 2022 du plan de traitement des eaux usées

RÉSOLUTION 2023-52

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le certificat d'approbation de conformité environnementale [ACE] pour l'usine de traitement des eaux usées municipales exige que la Cité prépare et soumette un rapport annuel au ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et des Parcs, concernant les opérations et le rendement de l'usine; et

ATTENDU QUE « the Ontario Clean Water Agency (OCWA) » a produit et soumis un rapport au nom de la Cité au Ministère avant la date limite du 31 mars 2023;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le conseil accuse réception du rapport intitulé "2022 Rockland WWT Annual Report", tel qu'annexé au rapport no. WW2023-003.

ADOPTÉE

14.5 Rapport annuel 2022 de la lagune de biosolides

RÉSOLUTION 2023-53

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

ATTENDU QU'il y a une exigence de préparer et soumettre un rapport annuel au Ministère de l'environnement et de la protection de la nature et des parcs par rapport aux opérations des lagunes biosolides de l'usine des eaux usées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accuse réception du rapport intitulé "Biosolids Lagoons 2022 Annual Groundwater Monitoring Report", tel qu'annexé au rapport no. WW2023-004.

ADOPTÉE

14.6 Mise à jour du programme de recyclage

RÉSOLUTION 2023-54

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

ATTENDU QUE les producteurs de matière recyclable seront responsables de gérer le programme de la boîte bleue (ce qui inclut la boîte noire) pour la municipalité en date du 1er juillet 2023, et

ATTENDU QUE la nouvelle réglementation sur le recyclage dans les boîtes bleues s'applique seulement aux sources résidentielles et que les sources industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) ne sont pas éligibles au nouveau service de collecte offert par les producteurs de matériaux recyclables;

ATTENDU QU'aucune réglementation force la majorité des ICI d'effectuer du recyclage;

ATTENDU QUE l'administration craint que si les commerçants ne sont pas exigés de recycler, l'ensemble de leurs matières recyclables se retrouveront dans les déchets ramassés par la Cité et apportés au site d'enfouissement municipal;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate l'administration de modifier le règlement sur la collecte des déchets afin d'exiger au ICI qui désirent obtenir le

service de collecte d'ordure offert par la municipalité, de fournir annuellement une preuve d'un contrat de collecte de leur matière recyclable.

ADOPTÉE

14.7 Politique de location des terrains sportifs

RÉSOLUTION 2023-55

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE la politique responsable de la gestion des locations des terrains sportifs n'a pas été révisée depuis 2013; et

ATTENDU QUE la structure des taux actuels crée des inégalités envers certains groupes d'utilisateurs;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte la politique MBP2023-01, étant la politique pour établir les lignes directrices pour la location des terrains sportifs, qui deviendra en vigueur le 1er mai 2023; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la politique LOI99-01 soit abolie; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2023-32, étant un règlement pour modifier l'annexe J au règlement 2023-10 sur les frais usagers, afin de refléter les changements proposés dans la nouvelle politique de location des terrains sportifs; tel que recommandé

ADOPTÉE

14.8 Mise à jour du plan directeur des incendies

RÉSOLUTION 2023-56

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport numéro PRO2023-001 qui porte sur la mise à jour du Plan Directeur du Service d'Incendie soit reçu; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Directeur du Service de la Protection soit mandaté à continuer avec l'implémentation du Plan Directeur du Service d'Incendie de 2017 selon les stratégies identifiées au tableau A et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les recommandations qui nécessitent du financement soient incluses dans le processus budgétaire aux années identifiées et selon l'approbation du Conseil.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2023-57

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2023-33, étant un règlement pour établir les frais à refacturer pour le projet d'installation des latérales sur le chemin Russell

15.2 2023-35, étant un règlement pour amender le règlement de zonage 2016-10 pour la propriété décrite comme étant le 3054 chemin Gagné

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2023-58

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2023-34, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 mai 2023, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Zanth lève l'assemblée à 21h39.

Mario Zanth, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe